

## « Résistance et révolution politique dans la postérité calvinienne »

René Paquin, Chargé de cours Université de Sherbrooke

«... c'est le peuple qui établit les rois, qui leur met les sceptres ès [dans les] mains, et qui par ses suffrages approuve leur élection. ...» (Hubert Languet, 1518-1581).

«*Christ, not man, is King*» (Oliver Cromwell, 1599-1658).

«*Where the Spirit of the Lord is, there is Liberty*» (2 Corinthiens 3. 17, cité sur une bannière du bicentenaire de la Révolution américaine, 1776-1976).

L'année 2009 marque le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du réformateur protestant Jean Calvin (1509-1564). Dans le cadre de cette commémoration internationale, des chercheurs se proposent de prendre la pleine mesure de l'influence et des limites de son influence historique au fil des générations et à travers le monde. Tâche gigantesque s'il en est une ! On ne dénombre plus à cette date les colloques et les publications consacrés à cette question. Dans une plus modeste perspective, j'ai choisi de parler ici de la résistance politique et de la révolution dans la postérité calvinienne pour me limiter au créneau thématique de cette table ronde. J'aborderai d'abord brièvement la théorie de la résistance aux tyrans dans le contexte des guerres de religion en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Ensuite, je montrerai la résonance que cette pensée, pleine de potentialités, a trouvée dans trois exemples historiques, soit : 1) la guerre de la liberté aux Pays-Bas du Nord (1568-1648); 2) les guerres civiles sous Olivier Cromwell (1642-1649), suivies de la *Glorious Revolution* (1688) en Angleterre; 3) et la postérité révolutionnaire calviniste dans la Guerre d'Indépendance américaine (1776).

\*

Dans sa synthèse sur l'*Histoire du protestantisme*, É. G. Léonard a qualifié Calvin de «fondateur d'une civilisation». À la fin de son premier tome, il soutient une thèse forte : «Il était réservé au Français et au juriste Calvin de créer, plus qu'une théologie nouvelle, un homme nouveau et un monde nouveau. L'homme "réformé" et le monde moderne»<sup>1</sup>. La question est donc lancée : Calvin et ses héritiers ont-ils fondé la civilisation moderne ? On sait qu'à la suite des travaux de Max Weber<sup>2</sup>, toute une historiographie a tenté de démontrer que l'*ethos* du travail dans le calvinisme a contribué au développement du capitalisme. Cette interprétation a depuis été nuancée<sup>3</sup>. On laissera donc ici de côté la portée économique de l'éthique calvinienne pour s'intéresser aux rapports qui unissent la réflexion théologique du réformateur et de ses héritiers et leurs prolongements dans la sphère politique appliquée. Ceci mènera, en conclusion, à s'interroger sur l'importance de la religion dans les mutations sociales et au sens qu'il faut donner au terme *révolution* dans les sociétés d'Ancien Régime (i.e. avant 1789).

\*\*

La question au cœur de cette réflexion se trouve posée par un passage du *Nouveau Testament* qui a fait l'objet de nombreux commentaires aux cours des siècles. Dans l'*Épître aux Romains* (13, 1-2), saint Paul a édicté les normes suivantes concernant l'obéissance des sujets aux autorités politiques :

Que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n'y a d'autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui. Ainsi, celui qui s'oppose à l'autorité se rebelle contre l'ordre voulu par Dieu, et les rebelles attireront la condamnation sur eux-mêmes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> T. 1, 258.

<sup>2</sup> *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* (1905).

<sup>3</sup> B. Cottret, «Max Weber Revisited. Le puritanisme anglais: de la réussite économique au salut.» *Americana*, 4 (1989) : 75-96; F. Dermange, «Calvin aux origines de la démocratie ?» *Études Théologiques et Religieuses*, 3 (2008) : 351-366; P. Ladrrière, «La fonction rationalisatrice de l'éthique religieuse dans la théorie webérienne de la modernité.» *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 61, 1 (1986) :105-125; J. De Monticelli, «Jean Calvin et la triste richesse. Du travail, du loisir et du salut de l'âme.» *Revue de théologie et de philosophie*, 129 (1997) :51-66 ; R. C. Gamble (Ed.), *Articles on Calvin and Calvinism*, vol. 11, "Calvin's Thought on Economics and Social Issues and the Relationship of Church and State" (Garland Publishing, inc., 1992); Y. Krumenacker, *Calvin. Au-delà des légendes. Biographie* (Paris, Bayard, 2009), 530-546, spécialement 519-520.

<sup>4</sup> Citations empruntées à la *T.O.B.*

Le message est clair. L'obéissance aux pouvoirs établis doit être totale. Toute possibilité de révolte est exclue. Or la difficulté à laquelle les protestants furent confrontés était la suivante : quelle obéissance devaient-ils à un roi, à un prince ou à un magistrat qui se comportait en tyran et qui s'opposait à la «vraie» foi en persécutant ses propres sujets ? Une telle autorité était-elle légitime et approuvée de Dieu ? Plus concrètement, le (la) fidèle devait-il (elle) soumission et obéissance à un tel pouvoir ? La question n'était pas récente. Elle remontait à l'Église primitive, persécutée par les Césars romains dont Dioclétien fut le dernier en date<sup>5</sup>.

La réponse à cette interrogation, au XVI<sup>e</sup> siècle, connut un développement long, complexe et parfois contradictoire. Calvin et ses coreligionnaires ont, pour la plupart, repris les thèses développées par les juristes et les théologiens luthériens qui furent, avant eux, confrontés au dilemme de l'obéissance à des princes catholiques et à l'empereur Charles V qui voulaient abolir la foi nouvelle après la Diète de Spire (1529). Le temps manque ici pour citer les textes des premiers théoriciens de la résistance aux magistrats<sup>6</sup>. Contentons-nous de relever trois étapes importantes dans le traitement de ce problème. Premièrement, les réformateurs reconnaîtront aux sujets protestants le droit à la *désobéissance*, droit qui doit être distingué de celui à la résistance active contre le tyran<sup>7</sup>. Ensuite, émerge l'idée d'un *droit* à la résistance, mais qui exclue derechef toute sédition armée et privée<sup>8</sup>. Dans cette optique, seuls des magistrats dûment institués peuvent s'opposer à des magistrats iniques qui, par leurs comportements, se sont privés de leur devoirs conférés par Dieu<sup>9</sup>. Finalement, sous la pression de luttes antagonistes, apparaît l'idée que la résistance aux tyrans est non seulement un droit, mais un *devoir*<sup>10</sup>. Le fait

---

<sup>5</sup> P. Veyne, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)* (Paris, A. Michel, 2007), 1, pp. 129, 222, 233-234.

<sup>6</sup> Pour un exposé d'ensemble, cf. Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne* (Paris, Albin Michel, 2001 (1977)); M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours* (Paris, PUF, 2001).

<sup>7</sup> *Actes des Apôtres* 5, 29.

<sup>8</sup> On trouve les premières traces d'un droit à la résistance légitime (et peut-être armée) chez Pierre Viret (1511-1571) en 1547. Cf. R. Linder, *The Political Ideas of Pierre Viret* (Genève, Droz, 1964); «Pierre Viret and the Sixteenth-Century French Protestant Revolutionary Tradition», *Journal of Modern History*, 38, 2 (1966) :125-37.

<sup>9</sup> La filiation entre Calvin et Th. de Bèze, sur ce point, est bien exposée par M. Engammare, «Calvin monarchomaque ? Du soupçon à l'argument», *Archiv für Reformationsgeschichte*, 89 (1998) :207-226.

<sup>10</sup> François Hotman dans la *Francogalia* (1573) et des auteurs anonymes comme le rédacteur du libelle paru en 1573 à La Rochelle (*Question assavoir s'il est loisible aux sujets de se deffendre contre le Magistrat*,

intéressant à relever est que les théoriciens réformés ne se limitèrent plus à des arguments tirés des Écritures saintes, mais qu'ils élargirent leurs investigations à l'histoire gréco-latine et aux chroniques d'histoire médiévale.

Les guerres de religions en France contribuèrent à la radicalisation du discours sur la résistance politique. Après les tentatives d'«accommodements raisonnables» entre les deux confessions religieuses lors du colloque de Poissy en 1561, les tenants d'une réconciliation entre protestants et catholiques durent déchanter. En 1562, éclatait la première des huit guerres civiles qui allaient déchirer le royaume jusqu'à la proclamation de l'Édit de Nantes (1598). Entre ces deux dates, la Saint-Barthélemy (1572) jeta les Huguenots dans une opposition ouverte contre les Valois<sup>11</sup>.

Les développements politico-religieux sur le droit et le devoir de résister trouvèrent un écho à la même époque dans les communautés calvinistes des Pays-Bas, soumis à la domination de Philippe II<sup>12</sup>. Guillaume d'Orange le Taciturne, converti au calvinisme en 1573, justifia sa prise de pouvoir à la tête des Provinces-Unies contre l'Espagne en s'inspirant de la doctrine calviniste des contrats et de la responsabilité représentative. On citera à ce chapitre les lignes célèbres de la *Déclaration de l'indépendance* hollandaise de 1581 : «Dieu n'a pas créé les peuples esclaves de leurs princes pour obéir à leurs ordres, qu'ils soient bons ou mauvais; mais plutôt il a créé les princes pour leur sujets»<sup>13</sup>.

Dans les années 1550, des calvinistes anglais et écossais tentèrent aussi de résoudre le problème de la résistance aux autorités de façon satisfaisante. Il s'agit de John Ponet, de Christopher Goodman et de John Knox. Rappelons que depuis la mort d'Henri VIII, le

---

*pour maintenir la Religion vraiment chrestienne*) cité dans A. Jouanna et alter, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion* (Paris: Robert Laffont, 1998), 1244, col. b.

<sup>11</sup> Bèze, *Du Droit des magistrats sur leurs sujets* (1574), éd. par R. M. Kingdon. Genève: Droz, 1971; [Duplessis-Mornay], *Vindicae contra Tyrannos*, s.l.n.d. (1579). Trad. française de 1581 (*De la puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince*) publ. par H. Weber et alter. Genève: Droz, 1979.

<sup>12</sup> *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands 1555-1585* (Edited by Ph. Benedict, G. Marnef, H. van Nierop, M. Venard). Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen Verhandelingen, Afd. Letterkunde, Nieuwe Reeks, deel 176, Amsterdam: 1999.

<sup>13</sup> A. Biéler, *La force cachée des protestants. Chance ou menace pour la société?* (Genève, Labor et Fides, 1995), 88.

calvinisme avait largement pénétré le gouvernement anglais du jeune Edouard VI sous la régence d'Edward Seymour, duc de Somerset, et de John Dudley, duc de Northumberland<sup>14</sup>. Peu avant, en 1553, Marie Tudor épouse de Philippe II<sup>15</sup>, avait repris le pouvoir et tenta d'éradiquer le protestantisme par la force. Plus au Nord, Marie d'Écosse, fille de Jacques V et de Marie de Guise-Lorraine, était revenue dans son royaume après treize années passées en France. Cette reine papiste, figure d'intrigues internationales, devint la cible des attaques féroces du terrible Knox<sup>16</sup>. À la mort d'Élisabeth I<sup>ère</sup> (1603), Jacques VI d'Écosse (devenu Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre), fils de Marie Stuart et de Charles I<sup>er</sup>, monta sur le trône pour gouverner une nation divisée politiquement et religieusement. On constate à partir de ce temps, un divorce progressif entre la couronne et le parlement londonien<sup>17</sup>. Les politiques absolutistes des deux premiers souverains Stuarts aboutirent aux guerres religieuses avec Cromwell<sup>18</sup>. Les historiens nomment cette première révolution, qui conduisit à la décapitation de Charles I<sup>er</sup> (1549)<sup>19</sup>, la *Guerre civile*, réservant le terme de *Révolution* aux événements de 1688<sup>20</sup>. Avec l'exécution du roi, la résistance protestante franchit l'étape du régicide. On relèvera avec intérêt que l'acte d'accusation porté contre le monarque fut lu «au nom du peuple d'Angleterre». On reconnaît ici l'affirmation du concept de souveraineté populaire, à l'instar de *Déclaration* hollandaise de 1581. Avec la *Glorious Revolution* (1688), le parlement déclara souveraine la fille de Jacques II, Marie, et son époux G. d'Orange,

---

<sup>14</sup> D. MacCulloch, *Tudor Church Militant. Edward VI and the Protestant Reformation* (London, Penguin Books, 1999). Sans compter l'apport des «Marian Exiles» (*The Oxford Encyclopedia of the Reformation*. Oxford University Press, 1996, vol. 3, pp. 8-10).

<sup>15</sup> D. M. Loades, *The Reign of Philip and Mary* (Oxford: Davenant, 2001); Ch. Haigh, «The Continuity of Catholicism in the English Reformation», *Past & Present*, 93 (1981) : 37-69.

<sup>16</sup> R. M. Healey, «Waiting for Deborah: John Knox and Four Ruling Queens», *Sixteenth Century Journal*, 25,2 (1994) : 371-386; R. Mason (Editor), *John Knox on Rebellion*, Cambridge, 1994; R. Guerdan, *Marie Stuart, reine de France et d'Écosse ou l'ambition d'être trahie* (Paris, Pygmalion/Gérard Watelet, 1986) 63-82.

<sup>17</sup> F.-J. Ruggiu, *L'Angleterre des Tudors aux premiers Stuarts, 1509-1660* (Paris, Éditions SEDES, 1998), pp. 51 et ss.; A. Cromartie, «The Constitutional Revolution: The Transformation of Political Culture in Early Stuart England», *Past & Present*, 163 (1999) :76-120.

<sup>18</sup> D. Cressy, «Revolutionary England, 1640-1642», *Past & Present*, 181 (2003) :35-71; B. Cottret, *Cromwell* (Paris, Fayard, 1992). Les origines de la première révolution remontent au fait à la *Petition of the Rights* de 1628 qui se fondait sur la Grande Charte de 1215.

<sup>19</sup> S. Kelsey, «The Trial of Charles I», *English Historical Review*, 118 (2003) :883-911.

<sup>20</sup> B. Cottret, *La glorieuse Révolution d'Angleterre (1688)* (Paris, Gallimard / Julliard, 1988); G. S. De Krey, «Political Radicalism in London after the Glorious Revolution», *Journal of Modern History*, 55 (1985) :591-597; D. Szechi, «A Blueprint for Tyranny ? Sir Edward Hales and the Catholic to the Revolution of 1688», *English Historical Review*, 116 (2001) :342-67.

mais il leur imposa le *Bill of Rights* qui consacra la suprématie parlementaire dont l'autorité du roi découlait. Le principe de souveraineté du peuple était désormais acquis en Angleterre ... un siècle avant la Révolution française<sup>21</sup>.

L'influence du calvinisme se fit aussi sentir dans la Guerre d'Indépendance américaine<sup>22</sup>. Les principes de la Constitution de 1787 inspireront plusieurs révolutions en Europe et dans le monde<sup>23</sup>. Il est connu que la Déclaration d'Indépendance s'inscrit sous l'adage du «consentement des gouvernés» (*consent of the governed*), notion qu'on ne saurait plus à cette date séparer de la souveraineté populaire défendue par les calvinistes depuis près de deux siècles. Vers 1776, les presbytériens représentaient 20% de la population de la Nouvelle-Angleterre, sans compter les baptistes et les congrégationalistes sympathiques aux thèses réformées. Selon Thomas Jones et Joseph Galloway, deux loyalistes exilés, les presbytériens jouèrent un rôle important dans le Congrès continental<sup>24</sup>. Pour les calvinistes, la Guerre d'Indépendance unissait de façon insécable des éléments politiques et religieux. On ne saurait trop souligner combien le cadre théorique, élaboré notamment par Locke, puis revu et appliqué par de nombreux acteurs, contribua dans la culture populaire au désir de se gouverner eux-mêmes. La Révolution américaine ne saurait donc se comprendre sans référence au puritanisme<sup>25</sup>. La postérité politico-religieuse calvinienne est donc indéniable tout au long de la modernité. Ce qu'il faut retenir, cependant, c'est que le concept du devoir religieux de résistance fut transformé, ultérieurement, en un concept moderne et politique de droit moral à la résistance dont nous sommes aujourd'hui les héritiers.

\*

\* \*

---

<sup>21</sup> O. Lutaud, «Emprunts de la Révolution française à la première révolution anglaise», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (1990) : 589-607.

<sup>22</sup> Ch. S. Grenda, «Thinking historically about diversity : Religion, the Enlightenment and Construction of Civic Culture in Early America», *Journal of Church and State*, 48 (2006) :567-600.

<sup>23</sup> C. A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)* (Paris, Éd. de l'Atelier / Éd. Ouvrières, 2007) chap. 3, 143-200.

<sup>24</sup> J. S. Tiedemann, «Presbyterianism and the American Revolution in the Middle Colonies», *Church History*, 74 (2005) :306-344; J. H. Hexter, «The Problem of the Presbyterian Independants», *American Historical Review*, 44 (1938), : 29-49.

<sup>25</sup> E. Vallance, «“An Holy and Sacramental Paction” : Federal Theology and the Solemn League and Covenant in England», *English Historical Review*, 116,465 (2001) :0-75; H. R. Niebuhr, «The Idea of Covenant and American Democracy», *Church History*, 25 (1954) :26-135.

Tout ceci m'amène à soulever deux questions que je soumetts à la discussion. Premièrement, la place sociale de la religion dans les mutations sociales invite à se demander si les concepts politiques occidentaux ne proviennent pas directement de la théologie. La question n'est pas naïve et mérite une attention sérieuse<sup>26</sup> ? Deuxièmement, quels sens précis faut-il donner au vocable *révolution* dans les sociétés d'Ancien Régime influencées par le protestantisme réformé<sup>27</sup> ?

---

<sup>26</sup> «Modernité et sécularisation», Université Paris-I-Sorbonne, 8-9 oct. 2004, résumé par C. Halpern, «La modernité, fille de la théologie ?», *Sciences Humaine*, 155 (2004) :14-15.

<sup>27</sup> Nous suivons ici J. Habermas, *Théorie et pratique*, chap. 2, «Droit naturel et révolution», Paris: Payot & Rivages, 2006 [original allemand, 1963], p. 109-143, spécialement p. 110. Dans une optique différente, E. Gentile, *Les religions de la politique. Entre démocratie et totalitarismes*. Paris: Seuil, 2005 (italien, 2001), 102-103.